

DEPARTEMENT  
DE LA SOMME

Arrondissement  
D'Amiens  
Canton de Flixecourt

**Commune de  
L'ETOILE**



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Décembre 2023

NUMERO	OBJET	DATE D'ENVOI A LA PREFECTURE
2023-42	Création d'un poste d'Adjoint administratif et suppression du poste Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	20 décembre 2023
2023-43	ZAEnR CCNS	20 décembre 2023
2023-44	ZAEnR Commune	20 décembre 2023
2023-45	Demande de Subvention : FOND VERT pour le remplacement de la chaudière à l'Ecole	20 décembre 2023
2023-46	Demande de Subvention : DETR – DSIL pour l'achat d'une ferme	20 décembre 2023
2023-47	DONS aux associations caritatives de la Somme	20 décembre 2023
2023-48	Dépôt d'une BANNIERE aux ARCHIVES DEPARTEMENTALES de la Somme	20 décembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois, dix-sept heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2023, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

**Etaient présents** : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DELPLANQUE Nicolas, TURQUIN Alex, HEROUART Michel, DAUSSY Éric, JOZEFOWICZ Olivier et Mesdames CAPRON Marie, LEFEVRE Joëlle, WOJTYSIAK Hélène, VOLANT Aline, DUBOS Astrid.

**De N°2023-42**

**Absents excusés** :

DAZY Bernard qui donne pouvoir à M. TIRMARCHE Ghislain  
M DREANO Frédérique

**OBJET :**

**CREATION D'UN POSTE :  
Adjoint Administratif**

**Absents non excusés** : Mme BOULINGUEZ Denise, M DELOHEN Michel,

Mr DELPLANQUE a été élu secrétaire de séance.

Et

**SUPPRESSION D'UN  
POSTE : Adjoint  
administratif principal de  
2<sup>ème</sup> classe.**

M. Le Maire informe l'assemblée que suite au départ en retraite de Madame HEROUART Catherine, il y a lieu d'ouvrir un poste d'adjoint Administratif pour le recrutement et de supprimer celui d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Créer un poste d'adjoint administratif à compter du 15 janvier 2023 de 35 heures.
- Supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Fait et délibéré le 18 décembre 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
TIRMARCHE Ghislain



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 décembre 2023 et de la publication le 19 décembre 2023

Nombre de conseillers en  
exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois, dix-sept heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2023, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

**Etaient présents** : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DELPLANQUE Nicolas, TURQUIN Alex, HEROUART Michel, DAUSSY Éric, JOZEFOWICZ Olivier et Mesdames CAPRON Marie, LEFEVRE Joëlle, WOJTYSIAK Hélène, VOLANT Aline, DUBOS Astrid.

De N°2023-43

**Absents excusés** :

DAZY Bernard qui donne pouvoir à M. TIRMARCHE Ghislain  
M DREANO Frédérique

**OBJET :**  
**CREATION ET  
DEFINITION D'UNE  
ZAEnR**

**Absents non excusés** : Mme BOULINGUEZ Denise, M DELOHEN Michel,

Mr DELPLANQUE a été élu secrétaire de séance.  
-----

**Lancement de la  
concertation  
CCNS**

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Il expose au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des **Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR)**.

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être transmise au plus tard le 31 décembre 2023 au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans la Somme.

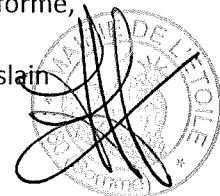
Au vu de l'échéance du 31 décembre 2023, le Maire propose que :  
- la CCNS organise une consultation par voie électronique du 1<sup>er</sup> décembre au 17 décembre 2023 via son site internet et qu'elle recueille les avis à l'adresse électronique suivante : [contact@nievresomme.fr](mailto:contact@nievresomme.fr)  
- Le bilan des contributions fourni par la CCNS sera présenté et débattu lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et décide de fixer les modalités déclinées ci-dessus.

Fait et délibéré le 18 décembre 2023

Nombre de conseillers en  
exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 12

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
TIRMARCHE Ghislain



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 décembre 2023  
et de la publication le 19 décembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois, dix-sept heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2023, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

**Etaient présents** : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DELPLANQUE Nicolas, TURQUIN Alex, HEROUART Michel, DAUSSY Éric, JOZEFOWICZ Olivier et Mesdames CAPRON Marie, LEFEVRE Joëlle, WOJTYSIAK Hélène, VOLANT Aline, DUBOS Astrid.

De N°2023-44

**Absents excusés** :

DAZY Bernard qui donne pouvoir à M. TIRMARCHE Ghislain  
M DREANO Frédérique

**Absents non excusés** : Mme BOULINGUEZ Denise, M DELOHEN Michel,

Mr DELPLANQUE a été élu secrétaire de séance.  
-----

**OBJET :**

**BILAN DE LA  
CONCERTATION ET  
ARRÊT DE LA ZAEnR**

**Zones d'Accélération  
pour l'implantation  
d'installations  
terrestres de  
production d'énergies  
renouvelables.**

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 18 décembre 2023 par laquelle il est fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des **zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR)** prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- la CCNS organise une consultation par voie électronique du 1<sup>er</sup> décembre au 17 décembre 2023 via son site internet et qu'elle recueille les avis à l'adresse électronique suivante : [contact@nievresomme.fr](mailto:contact@nievresomme.fr)

Le Maire présentera le bilan lors d'un prochain conseil municipal.

- qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été validées :
- **Projets de développement des EnR sur les bâtiments communaux et pour les particuliers sur 7,9 Km<sup>2</sup> soit la totalité de la commune** (réseau de chaleur, photovoltaïque, géothermie) présentés sur la carte en annexe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte et identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) listées ci-dessus :**

Le conseil municipal CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- au Secrétaire général, référent préfectoral unique du département de la Somme,
- au Directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme,
- à la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

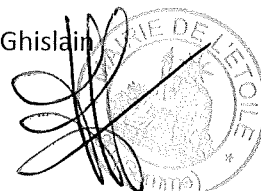
*ANNEXE : Cartographie*

Fait et délibéré le 18 décembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

TIRMARCHE Ghislain



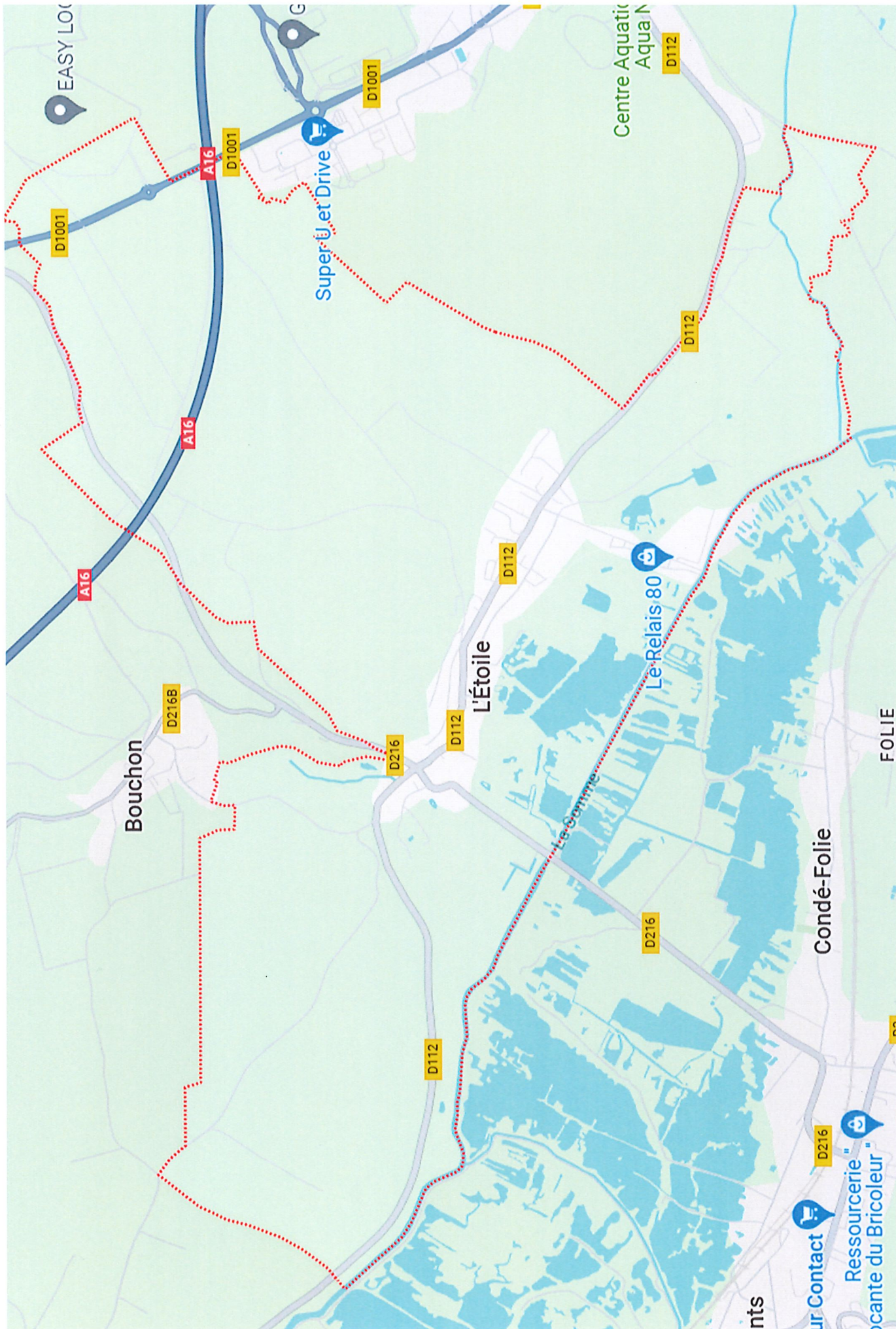
Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Nombre de présents :

Nombre de votants :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 décembre 2023 et de la publication le 19 décembre 2023





Cartographie L'ÉTOILE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois, dix-sept heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2023, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

**Etaient présents** : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DELPLANQUE Nicolas, TURQUIN Alex, HEROUART Michel, DAUSSY Éric, JOZEFOWICZ Olivier et Mesdames CAPRON Marie, LEFEVRE Joëlle, WOJTYSIAK Hélène, VOLANT Aline, DUBOS Astrid.

**De N°2023-45**

**Absents excusés** :

DAZY Bernard qui donne pouvoir à M. TIRMARCHE Ghislain  
M DREANO Frédérique

**Absents non excusés** : Mme BOULINGUEZ Denise, M DELOHEN Michel,

Mr DELPLANQUE a été élu secrétaire de séance.  
-----

**OBJET :**  
**DEMANDE DE**  
**SUBVENTION :**

**FOND VERT pour la**  
**réhabilitation de la**  
**Chaudière école**

M. le Maire informe l'assemblée que la chaudière de l'école nécessite son remplacement prochainement. Il propose à l'assemblée de demander le fond vert à hauteur de 80 % pour son remplacement par une chaudière air-air, ce qui permettra d'avoir des températures adéquates lors des fortes chaleurs en été, puisque celle-ci est réversible.

Le conseil municipal par 11 VOIX POUR décide :

- De demander **le fond vert pour la réhabilitation de la chaudière à l'école** comme suit :  
Montant HT de son remplacement : 89.900 €uros –  
80 % de subvention fond vert : 71.920 €uros  
20 % à la charge de la commune : 17.980 €uros plus la TVA
- Et charge Monsieur le Maire d'établir les formalités administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré le 18 décembre 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
TIRMARCHE Ghislain



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 décembre 2023 et de la publication le 19 décembre 2023

Nombre de conseillers en  
exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois, dix-sept heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2023, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

**Etaient présents** : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DELPLANQUE Nicolas, TURQUIN Alex, HEROUART Michel, DAUSSY Éric, JOZEFOWICZ Olivier et Mesdames CAPRON Marie, LEFEVRE Joëlle, WOJTYSIAK Hélène, VOLANT Aline, DUBOS Astrid.

**De N°2023-46**

**Absents excusés** :

DAZY Bernard qui donne pouvoir à M. TIRMARCHE Ghislain  
M DREANO Frédérique

**OBJET :**  
**DEMANDE DE**  
**SUBVENTION :**

**Absents non excusés** : Mme BOULINGUEZ Denise, M DELOHEN Michel,

Mr DELPLANQUE a été élu secrétaire de séance.  
-----

**DETR et DSIL pour  
l'achat d'une ferme  
pour la réhabiliter en  
logement sociaux.**

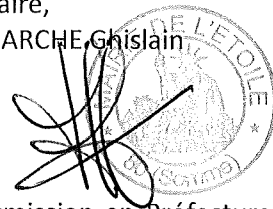
Mr Le Maire rappelle à l'assemblée que la population de la commune commence à baisser. Il donne les chiffres officiels reçus du recensement de la population. La commune de l'Etoile compte 1166 habitants. Ce qui est en dessous des derniers chiffres. C'est pour cette raison qu'il avait proposé lors du dernier conseil de se positionner pour l'achat de la Ferme. Aujourd'hui, il propose de demander des subventions pour l'achat de celle-ci. Il propose de partir sur l'estimation du notaire soit 150.000 €. Il souligne que les domaines doivent passer le 19 décembre pour établir également une estimation.

Après discussion, le Conseil municipal, avec 11 POUR et 1 CONTRE (DUBOS), accepte de solliciter **des subventions pour l'achat de la ferme** :

- Prix estimé : 150.000 €
- **DETR subvention demandée : 40 %** soit 60.000 €
- **DSIL subvention demandée : 40 %** soit 60.000 €
- **A la charge de la commune : 20 %** soit 30.000 €
- Et charge Monsieur le Maire d'établir les formalités administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré le 18 décembre 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
TIRMARCHE Ghislain



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 décembre 2023 et de la publication le 19 décembre 2023

Nombre de conseillers en  
exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois, dix-sept heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2023, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

**Etaient présents** : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DELPLANQUE Nicolas, TURQUIN Alex, HEROUART Michel, DAUSSY Éric, JOZEFOWICZ Olivier et Mesdames CAPRON Marie, LEFEVRE Joëlle, WOJTYSIAK Hélène, VOLANT Aline, DUBOS Astrid.

**De N°2023-47**

**Absents excusés** :

DAZY Bernard qui donne pouvoir à M. TIRMARCHE Ghislain  
M DREANO Frédérique

**Absents non excusés** : Mme BOULINGUEZ Denise, M DELOHEN Michel,

Mr DELPLANQUE a été élu secrétaire de séance.  
-----

**OBJET :**

**DONS AUX  
ASSOCIATIONS  
CARITATIVES DE LA  
SOMME**

Mr Le Maire donne lecture du courrier reçu du Président du Département de la Somme et de la Présidente de l'Association des Maires de la Somme qui propose à toutes les communes de la Somme de subventionner les associations caritatives de la somme afin de palier à la hausse des demandes d'aide alimentaire et faire face à la précarité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la proposition de M. Le Maire, valide, à l'unanimité, de verser à ces 5 associations caritatives nommées ci-après, 50 €uros par associations :

- Banque alimentaire de la Somme,
- Croix Rouge Française,
- Restos du Cœur,
- Secours catholique,
- Secours populaire.

Fait et délibéré le 18 décembre 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

TIRMARCHE Ghislain



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 décembre 2023 et de la publication le 19 décembre 2023

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois, dix-sept heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2023, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

**Etaient présents** : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DELPLANQUE Nicolas, TURQUIN Alex, HEROUART Michel, DAUSSY Éric, JOZEFOWICZ Olivier et Mesdames CAPRON Marie, LEFEVRE Joëlle, WOJTYSIAK Hélène, VOLANT Aline, DUBOS Astrid.

**De N°2023-48**

**Absents excusés** :

DAZY Bernard qui donne pouvoir à M. TIRMARCHE Ghislain  
M DREANO Frédérique

**Absents non excusés** : Mme BOULINGUEZ Denise, M DELOHEN Michel,

Mr DELPLANQUE a été élu secrétaire de séance.  
-----

**OBJET :**

**Dépôt d'une bannière  
aux archives  
départementales de la  
Somme**

M. Le Maire informe l'assemblée que suite à des recherches d'un administré, il a été découvert qu'une bannière appartenant à la Fanfare municipale était faite à partir de la robe de la célèbre cantatrice de l'Opéra Carmen qui a été portée lors de sa toute première représentation. Afin de préserver cette précieuse bannière, le service d'archives départementales de la Somme se propose de la stocker pendant maximum 2 ans. La conservation serait respectée. Il informe que la commune pourra contacter des personnes intéressées pour sa restauration.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, accepte, à l'unanimité, le placement de la bannière aux archives départementales de la Somme.

Fait et délibéré le 18 décembre 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
TIRMARCHE Ghislain



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 décembre 2023 et de la publication le 19 décembre 2023

Nombre de conseillers en  
exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 12